

A R R È T É

**Portant autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire
3ème catégorie**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE PÉRONNAS

VU l'article L3321-1 du code de la santé publique,

VU la demande présentée par :

Monsieur: BRUN Joanny

Le vendredi 19 décembre 2025

Représentant l'association : SOCIETE MANGA DREAM

En qualité de : Président

Adresse de l'association : 9 Rue du PRE BOURGEOT 21800 QUETIGNY

Nom de la manifestation : RETRO FEERIE GEEK PÉRONNAS 2026

Adresse de la manifestation : Salle des fêtes Pierre CHAMBAUD

Pour l'ouverture d'un débit de boissons temporaire pour la manifestation à PÉRONNAS,
Le dimanche 05/04/2026 de 07h00 à 19h00.

A R R È T E

ARTICLE I – Monsieur BRUN Joanny est **AUTORISÉ** à ouvrir un débit de boissons temporaire à PÉRONNAS.

ARTICLE II – Cette ouverture de débit de boissons temporaire de 3^{ème} catégorie se tiendra Salle des fêtes Pierre CHAMBAUD à PÉRONNAS le :

Dimanche 05/04/2026 de 07h00 à 19h00

ARTICLE III : L'agent de la Police Municipale de PÉRONNAS est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur BRUN Joanny, 9 Rue du PRE BOURGEOT 21800 QUETIGNY.
- Monsieur l'agent de la Police Municipale de PÉRONNAS.

Fait à PÉRONNAS, vendredi 19 décembre 2025

Le Maire

Hélène CÉDILEAU

